



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/16354  
19 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

Lettre datée du 18 février 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Suite à ma lettre du 13 février 1984, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre que vous a adressée M. Tariq Aziz, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en réponse à votre lettre du 17 février 1984.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh M. S. Al-QAYSI

Annexe

Lettre datée du 18 février 1984, adressée au Secrétaire général par le  
Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 17 février 1984, contenant des précisions sur la mission que vous avez proposé d'envoyer en Iraq et en Iran pour y mener des consultations avec les gouvernements de ces deux pays afin de connaître leur position respective sur les questions touchant le conflit entre l'Iran et l'Iraq, et pour visiter dans ces deux pays les zones soumises à des attaques militaires, en vue de mettre à jour le rapport de la mission qui s'est rendue dans la région en mai/juin 1983.

Je tiens à vous faire savoir officiellement que le Gouvernement iraquien, après avoir étudié les précisions fournies dans votre lettre, accueille avec satisfaction l'envoi d'une mission répondant aux deux objectifs mentionnés dans votre lettre et accepte les suggestions que vous avez formulées concernant la composition de la mission et le déroulement de sa visite en Iraq.

Je profite également de cette occasion pour renouveler notre proposition concernant l'envoi d'une autre mission, chargée d'enquêter sur le traitement réservé aux prisonniers de guerre en Iran et en Iraq.

Ce problème extrêmement important a pris une dimension plus inquiétante à la suite de la publication du mémorandum du Comité international de la Croix-Rouge daté du 10 février 1984, dont vous avez sûrement pris connaissance.

Nous vous prions donc de bien vouloir réexaminer notre proposition compte tenu de cette évolution préoccupante de la situation.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Tariq AZIZ

-----

